

La fabrication de produits en bois

en Mauricie

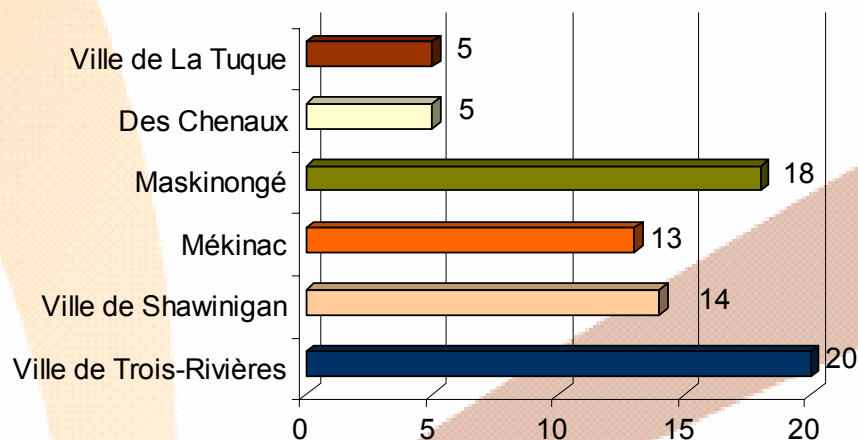


Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits à partir du bois. Il comprend trois groupes : les établissements qui sciennent des billes pour en faire du bois de charpente et des produits semblables ou qui assurent la préservation de ces produits, ceux qui produisent des articles qui améliorent les caractéristiques naturelles du bois en fabriquant placages, contreplaqués, panneaux en bois reconstitués ou ensemble en bois transformé et ceux qui fabriquent divers produits en bois comme la menuiserie préfabriquée.

- Le secteur compte 70 entreprises qui emploient près de 3 300 personnes, soit une proportion de 4,1 % de l'emploi en Mauricie.

1.

Répartition des établissements du secteur des produits en bois



2.

Principaux employeurs

Industries John Lewis Itée
La Tuque
Effectif : 100

Kruger inc., div. Scierie Parent
Parent
Effectif : 160

Finition U.V. Crystal inc.
Saint-Tite
Effectif : 120

Crête & Fils inc. (Gérard)
Saint-Séverin
Effectif : 150

en Mauricie

2.

Principaux employeurs (suite)

Panneaux Tembec OSB

Div. Spruce Falls inc.
Grand-Mère
Effectif : 152

Portes Milette inc

Saint-Boniface-de-Shawinigan
Effectif : 135

Produits forestiers La Tuque inc.

La Tuque
Effectif : 100

Panneaux Maski inc.

Louiseville
Effectif : 75

3.

Évolution du secteur en 2004-2005

Le secteur de la fabrication de produits en bois a passablement été écorché dans la dernière année. Ce secteur qui avait connu une progression constante depuis quelques années a vu ses effectifs passer de 4 400 emplois estimés en 2001 à 3 300 en 2004. La situation économique actuelle impose un ralentissement des activités. L'appréciation du dollar canadien, qui continue son ascension, impose un ralentissement des activités québécoises. Puisque 95 % des exportations du Québec se dirigent vers le marché américain, il est évident que le secteur n'échappe pas à cette réalité. De plus, le conflit du bois d'œuvre ainsi que la limitation des droits de coupe de bois de 20 % au Québec, imposé récemment par le gouvernement à la suite des recommandations du rapport Coulombe, freinent les perspectives sectorielles et imposent un ralentissement des activités du secteur de la fabrication de produits en bois pour la prochaine année.

Le sous-secteur du bois de sciage mauricien a été particulièrement touché. La MRC de Mékinac a connu un fort ralentissement des activités de ce secteur avec une baisse des effectifs des scieries Crête et Fils, ainsi que Groleau inc., cette dernière s'étant d'ailleurs mise sous la protection de la loi des arrangements avec ses créanciers. La Tuque a connu aussi sa part de déboires avec le ralentissement des activités de l'usine John Lewis qui a perdu quelque 60 emplois. La concurrence asiatique a eu raison des bâtonnets québécois, fabriquant un produit d'aussi bonne qualité à moindre coût.

Par ailleurs, les autres industries de transformation de produits en bois sont moins touchées par cette baisse des activités. Par exemple, Bois Pelli de Shawinigan a développé un partenariat avec une grande entreprise de la Chine afin de produire des pièces de lattage pour des revêtements de sol, de meubles et de moulures en bois dont les deux tiers de la production seront destinés au marché chinois. Cette heureuse association a permis un agrandissement de l'entreprise québécoise et créera de l'emploi dans la région. Les dirigeants de cette nouvelle entreprise prévoient une bonne percée des marchés asiatiques dans la prochaine année.

Le sous-secteur de la fabrication de portes et fenêtres en bois ainsi que les charpentes de bois destinées à la construction a, pour sa part, bénéficié de la vigueur du secteur de

en Mauricie

3.

Évolution du secteur en 2004-2005 (suite)

la vente de maison ainsi que de la rénovation au Québec. De plus, une douzaine d'entreprises québécoises, à l'aide d'un réseau de représentants, tentent une percée sur le marché européen. En cas de succès, les retombées se feront sentir en région.

Le gouvernement actuel propose un plan de soutien aux idées novatrices avec des contrats de développement et de diversification, afin de palier au ralentissement que connaît le secteur de la fabrication de produits en bois dont notamment le bois de sciage. Les activités de seconde et troisième transformation des produits du bois offrent de bonnes alternatives aux difficultés que connaît le secteur.

4.

Principales professions

CNP	Titre	Nombre d'emplois en Mauricie 2001
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	185
7452	Manutentionnaires	155
9215	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits forestiers	95
9431	Opérateurs/opératrices de machines à scier dans les scieries	290
9434	Autres conducteurs/conductrices de machines dans la transformation du bois	190
9436	Classeurs/classeuses de bois d'œuvre et autres vérificateurs/vérificatrices	195
9493	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses d'autres produits en bois	150
9513	Conducteurs/conductrices de machines à travailler le bois	95
9614	Manœuvres dans la transformation du bois et traitement des pâtes et papiers	300

5.

Portrait de la main-d'oeuvre

En 2004, la Mauricie compte environ 3 300 personnes en emploi dans le secteur de la fabrication des produits en bois. La moyenne d'âge des travailleurs du secteur est de 34,4 ans. L'apport de jeunes travailleurs au secteur est bon étant donné que ce dernier compte plus de 16 % de jeunes de moins de 25 ans comparativement à 14 % pour l'ensemble des secteurs en Mauricie affectés à la transformation du bois.

D'un autre côté, les personnes âgées de plus de 45 ans comptent près de 25 % de la main-d'œuvre du secteur, alors que pour l'ensemble des secteurs d'activité économique de la Mauricie ce nombre est de 38 %.

en Mauricie

5.

Portrait de la main-d'œuvre (suite)

Les femmes ne sont pas nombreuses à occuper un emploi dans ce secteur. Quelque 14 % des travailleurs sont de sexe féminin. C'est un secteur où le travail à temps plein domine avec plus de 92 % des emplois qui sont de plus de 35 heures par semaine.

6.

Conditions de travail des principales professions

- Le travail est souvent effectué dans un environnement bruyant qui peut aussi être poussiéreux et surchauffé.
- La plupart des emplois sont permanents et à temps plein. Les quarts de soir dans le sous-secteur des scieries et la mobilité sont fréquents.
- Le cumul de l'expérience peut permettre d'accéder à des postes de supervision.

7.

Quelques éléments de problématique de la main-d'œuvre

- On retrouve très souvent une main-d'œuvre peu qualifiée et faiblement scolarisée ainsi qu'un taux d'analphabétisme particulièrement important, surtout dans les scieries.
- Il y a un vieillissement de la main-d'œuvre dans deux professions particulières du secteur, soit : les opérateurs d'équipement de rabotage et les opérateurs de chargeuse mobile et fixe. Ces travailleurs enregistrent une moyenne d'âge de plus de 46 ans pour la région.
- Le secteur devra intensifier ses efforts dans l'implantation d'une culture de formation qui servira à mieux préparer la relève.

8.

Renseignements additionnels sur le secteur et les ressources

Emploi-Québec : www.emploi Quebec.net/
www.emploi Quebecmauricie.net

Conseil de l'industrie forestière du Québec : www.cifq.qc.ca/

Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries du bois de sciage : www.boisdesciage.qc.ca

Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca

Rédaction : Josée Bourassa, Direction du partenariat, de la planification et de l'information sur le marché du travail
Montage et mise en page : Nathalie Durette, Direction du partenariat, de la planification
et de l'information sur le marché du travail, mai 2005